



EURO PARLEMENT

GUIDE DE PREPARATION ÉLÈVE

Nom – Prénom- Classe :

Député européen :

Pays :

Groupe politique européen :

Commission :

Sommaire	Page
Présentation de l’Euro Parlement	3
1. Se préparer pour l’Euro Parlement	6
2. Rédiger un Texte de Politique Générale	8
3. Rédiger une Résolution	10
4. Pense bête	12
5. Règlement et code vestimentaire	13
6. Procédure Parlementaire & Définition des Termes	14
7. Groupes politiques européens	16
Annexe 1. Formules de début de phrase pour les résolutions	20
Annexe 2. Evaluation des résolutions	21
Annexe 3. Fiches de travail et de préparation	22
Annexe 4. Thèmes des commissions parlementaires 2020	27
Annexe 5. Liste des présidents de commission et chefs de parti de la 10^{ème} session - 2020	29

PRESENTATION DE L'EUROPARLEMENT

L'Euro Parlement vise à vous sensibiliser à votre future citoyenneté européenne. Il se réunit chaque année pendant deux jours et est ouvert aux élèves de Troisième, Seconde, Première, Terminale, principalement de sections européennes anglaise et italienne.

Le fonctionnement des institutions européennes a été simplifié en mettant davantage l'accent sur les grands enjeux européens. Cependant, la proportion de députés des différents pays européens et partis reflète la réalité.

Chaque participant se verra attribuer un pays, un parti. Il représente un député européen réel, qu'il devra choisir sur le site officiel du Parlement européen. Il sera affecté à une commission du Parlement européen parmi les suivantes :

1. Affaires Étrangères, Économie & Finances
2. Développement Durable, Droits de l'Homme & Éducation
3. Aff. Est., Economia & Finanza
4. Sviluppo Sostenibile, Diritti umani & Educazione
5. Foreign Affairs & Defence
6. Economy & Finance
7. Environmental Conservation & Sustainable Development
8. Human Rights & Education

Pour les élèves de section européenne, ils participeront soit à des commissions en langue italienne, soit à des commissions en langue anglaise. Les débats, lors de la session plénière, auront lieu en français.

Les commissions comportent au maximum 40 participants, ce qui permettra à tous de participer aux discussions et travaux.

La présidence de l'Euro Parlement et des commissions est assurée par des élèves de lycée, ayant déjà participé à l'Euro Parlement. Les chefs de groupes politiques seront également des lycéens.

Chaque élève-député représente un député européen réel et tente de suivre les positions réelles de ce député. Il peut prendre contact avec lui, via le site du Parlement européen et suivre ses actions parlementaires.

L'ensemble du projet vise à développer les compétences suivantes :

- *La recherche d'informations*
- *L'écriture*
- *La prise de parole en public*
- *La résolution de problèmes*
- *La recherche de consensus, de compromis et la coopération*

Les sessions de l’Euro Parlement se déroulent sur deux journées selon le programme suivant :

1^{ère} Journée

Matin : Cérémonie d’ouverture et réunion des commissions et des groupes politiques par commission.

Après-midi : Travaux de commissions- Débats sur les premiers thèmes de travail et préparation du thème de la session plénière.

2^{ème} Journée

Matin : Travaux de commissions, choix et finalisation de la résolution présentée en session plénière et traduction de cette résolution. Puis, réunion des groupes politiques : les présidents de groupes politiques mettent au point les consignes de vote, négociations entre partis politiques (lobbying politique). Réunion des présidents de commission avec le ou les présidents de l’Euro Parlement pour préparer la session plénière.

Après-midi : Session plénière du Parlement avec présentation et vote des résolutions présentées et cérémonie de clôture.

A. Cérémonie d’ouverture :

Elle permet au président du Parlement, aux présidents des commissions et aux présidents des groupes parlementaires de présenter, selon les cas, la politique de leur parti et leur position sur certaines des questions à l’ordre du jour.

B. Réunion des groupes politiques par commission

Les députés du même parti se retrouvent ensemble au sein des commissions parlementaires. Ainsi ils échangent les travaux de préparation effectués sur les différents thèmes de la commission et préparent un projet de résolution commun. Dans ce cas, ils deviennent les *co-rapporteurs* de la résolution présentée. Les députés devront ensuite convaincre d’autres députés de soutenir leur règlement ou directive. Ceux-ci deviennent alors des cosignataires. Chaque proposition doit obtenir le soutien d’au moins cinq autres députés. Ces réunions sont organisées de manière très informelle. Les députés peuvent parler à qui ils veulent sans suivre les règles strictes de débat mais ils doivent n’utiliser que la langue de leur commission (anglais, italien ou français).

C. Travaux des commissions parlementaires

C’est au cours de ces travaux en commissions que les députés présentent leurs propositions de règlement ou de directive. Celles-ci peuvent être amendées, rejetées ou votées à la majorité simple. Les travaux se déroulent selon les règles de procédure parlementaire. Dans chaque commission, il y a deux ou trois thèmes de travail. Cela nécessite différents projets de lois. Les présidents de commission dirigent les débats sur chacun des thèmes et aident les députés à intervenir de manière cohérente. Le deuxième jour, les présidents de commission doivent sélectionner le thème et donc la résolution qui sera présentée en session plénière. Ils doivent alors préparer le débat en sélectionnant les rapporteurs de la résolution mais aussi les différents intervenants qu’ils soient pour ou contre cette résolution. Enfin, pour les commissions en anglais ou en italien, les présidents de commission doivent traduire en français la résolution sélectionnée pour le débat en plénière. Il y a donc une proposition de résolution présentée par commission. Ces projets de lois sont regroupés selon des thématiques communes, permettant ainsi une intervention de toutes les commissions lors de la session plénière.

D. Réunion des groupes politiques

Afin de préparer et harmoniser les votes des différents groupes politiques lors de la session plénière, les élèves sont réunis selon leur appartenance politique. Ils font le point des travaux effectués dans leur commission respective. Avec l'aide de leur président de groupe politique, ils choisissent leur position sur chaque résolution qui sera présentée en session plénière. Chaque question soumise au vote, est étudiée et débattue. Les députés harmonisent leur vote et doivent suivre les indications des présidents de groupes. De plus, pour faire adopter une résolution, ils doivent entrer en négociation avec les députés d'un autre groupe politique afin d'obtenir la majorité. C'est le temps du lobbying politique.

A la fin de ces réunions, les chefs de groupes politiques savent ce qu'ils doivent voter, ils voteront en première ligne et les autres députés suivront le vote de leur président de groupe.

E. Séance plénière

Lors de la séance plénière, les députés sont répartis en fonction de leur groupe politique. Le premier rang de l'Assemblée est occupé par les présidents de groupes politiques. Les débats de la session ont lieu en français.

Les présidents de commission interviennent à tour de rôle selon les thèmes présentés. Ils dirigent les débats, fixent les temps de parole et font intervenir les rapporteurs de leurs différentes commissions. Des députés favorables ou opposés à ces résolutions interviennent par des questions ou des propositions d'amendement. Ces propositions de lois européennes sont alors soumises au vote. Les présidents de groupes politiques votent en premiers, les autres députés suivent leur indication et votent à main levée. Les huissiers interviennent avec les présidents de commission pour compter les voix et déclarer l'adoption et le rejet de la résolution présentée.



1. SE PREPARER POUR L'EURO PARLEMENT

Les principales connaissances et compétences à acquérir sont les suivantes :

1. Connaître parfaitement la position de son eurodéputé sur chaque question travaillée dans les différentes commissions
2. Connaître la politique étrangère et européenne du pays représenté.
3. Connaître la position du parti représenté.
4. Connaître le fonctionnement général de l'Union européenne (institutions)
5. Etre capable de prendre la parole en public, d'écouter les autres et de prendre leurs arguments en compte.
6. Etre capable de négocier, de convaincre et de rechercher un compromis.

LES DEVOIRS DU DEPUTE :

Chaque député doit :

- Respecter les décisions du président.
- Attendre d'avoir la parole pour intervenir.
- Se lever quand il parle.
- Céder la parole à la demande du président.
- Etre toujours courtois.
- Utiliser un registre de langue soutenu.

RECHERCHES

Il est important de connaître la politique du pays et le parti que vous représentez mais surtout les points de vue de votre eurodéputé. <https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/organisation-and-rules/organisation/political-groups> A tout moment, le président de commission peut vous demander de rappeler la position de votre parti sur tel ou tel sujet.

Vous trouverez des informations sur lui (elle) et même ses interventions sur le site du Parlement européen de Strasbourg : <https://www.europarl.europa.eu/portal/fr>

De plus, **la très bonne connaissance des questions à l'ordre du jour sera déterminante pour la qualité de vos interventions et cest sur ces questions que devra faire porter l'essentiel de votre travail.**

CONNAÎTRE LE PAYS ET LE PARTI REPRESENTES

Afin d'orienter et de simplifier vos recherches, des fiches de travail avec des références de sites internet vous sont proposées plus loin dans ce dossier.

CONNAÎTRE L'UNION EUROPEENNE, LE PARLEMENT EUROPEEN ET SES

COMMISSIONS. <https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/files/home-page/fr-ep-brochure.pdf>

Il est essentiel que les députés et commissaires connaissent les principales règles de fonctionnement de l'Union européenne et du Parlement européen. Les différents sites européens peuvent vous permettre de trouver l'information nécessaire et de compléter ainsi les fiches de travail.

CONNAÎTRE LES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

Il est impératif de bien connaître les questions qui seront discutées dans la commission. Chaque député devra **préparer un texte de politique générale et un projet de résolution sur les deux questions débattues.** <https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/home.html>

DEVELOPPER LES COMPETENCES NECESSAIRES

Pour tirer le plus grand profit de votre participation, vous devrez vous entraîner auparavant à la prise de parole en public et au débat. Un bon député n'est pas forcément celui qui crie le plus fort ou qui se fait le plus remarquer. C'est d'abord celui qui sait convaincre les autres de la justesse de sa position, qui sait trouver un compromis et prendre en compte les objections qui lui sont faites. L'objectif n'est pas de critiquer le travail et les propositions des autres, mais de trouver des solutions, même imparfaites, aux problèmes que rencontrent les pays membres de l'Union européenne. En langue étrangère, la maîtrise du vocabulaire spécifique est essentielle.

QUELQUES SITES UTILES

- Le site du Parlement européen : www.europarl.europa.eu
- Le site du Parlement européen des Jeunes : www.pejfrance.org
- Le portail francophone sur les questions européennes : www.touteleurope.eu/
- Le site d'Euronews : <http://fr.euronews.net/>
- Le site de TV5 : www.tv5.org
- Le site Toute l'Europe : <http://www.touteleurope.eu/>

Les sites des groupes politiques européens disponibles à partir de ces liens :

<https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/organisation-and-rules/organisation/political-groups>

- Les débats d'actualité en cours : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities>
- Pour suivre les débats de la session plénière : <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/fr/plenary/>
- Lien pour consulter les résumés de presse sur des thèmes de sessions plénières disponibles en pdf : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/>
- Site Stanislas Cannes rubrique EuroParlement : <https://www.stanislas-cannes.com/lycee/vie-au-lycee/europarlement>

CONCLUSION : Avant d'arriver à l'Euro Parlement, il est impératif que vous connaissiez l'essentiel du fonctionnement du Parlement européen, de ses procédures, des pays membres et leurs politiques et des partis politiques représentés au Parlement européen (cf. liste des partis politiques).

Il faut absolument avoir travaillé correctement vos Textes de Politique Générale et ce en fonction de l'inclinaison politique de votre eurodéputé et avoir rédigé un projet de résolution sur chacun des thèmes de votre commission.

2. REDIGER UN TEXTE DE POLITIQUE GENERALE (TPG)

Ce document de préparation est un texte qui présente clairement la stratégie d'un groupe parlementaire sur les questions abordées par sa commission. Il permet au député de présenter à la demande des présidents de commission la position de son parti. Il est une synthèse de la question traitée dans la commission et aussi de la position du parti politique sur cette question

Un texte de politique générale est aussi obligatoire pour chaque question de votre commission. Il permet également de préparer la rédaction de vos résolutions.

Voici quelques règles qui vous permettront de composer votre TPG.

1. Votre TPG doit faire au minimum une page et au maximum deux pages de longueur à simple interligne, police "Times New Roman" 10 points.
2. Identifiez toujours correctement votre TPG. Dans le coin gauche, en haut, écrivez le nom du pays que vous représenterez et du parti auquel vous appartenez. Il n'est pas nécessaire de mettre votre propre nom puisque votre TPG sera celui de votre parti et non le vôtre propre.
3. Inscrivez également le nom de votre commission et le thème traité et soulignez-les.
4. La première phrase de votre document de préparation sera plutôt classique. Le corps de votre paragraphe sur le sujet devrait contenir les éléments suivants :
 - Une présentation générale de la question et ainsi que des éléments permettant d'expliquer pourquoi l'Union européenne se prépare-t-elle à intervenir sur ce sujet.
 - Des explications quant à la position du pays représenté sur le sujet présenté
 - Une présentation de la position du parti sur ce sujet
 - Un développement sur cette position. (Possibilité de citer un traité européen, les accords soutenus par le parti dans le passé ou tout autre document international utile).
 - Des références aux expériences passées du pays ou de l'Union européenne.
 - Une conclusion qui mentionne encore une fois la position du parti et du pays sur le sujet.
5. Il n'est pas nécessaire d'avoir une conclusion globale.
6. Rappels importants : en aucun cas utiliser la première personne dans ce document, mais plutôt utiliser des expressions telles que : "Le Parti ...", "notre groupe parlementaire", le nom du parti tout simplement, etc. puisque le document de préparation se veut une déclaration du parti et non une réflexion de l'opinion personnelle de l'eurodéputé.

UN EXEMPLE DE TEXTE DE POLITIQUE GENERALE

Commission : Développement Durable, Droits de l'Homme et Education

Question : Mondialisation et Développement

Auteur : Groupe des Verts / Alliance Libre Européenne

Au cours des deux dernières décennies, le moteur de la croissance a été à la mondialisation. Avec l'émergence d'Internet comme moyen de communication et la disparition progressive des obstacles physiques au commerce international, les barrières des échanges sont tombées peu à peu. Les tarifs protecteurs sont en voie de disparition et les accords de libre-échange sont de plus en plus répandus. Le Groupe des Verts est conscient du fait que la mondialisation crée des situations favorables à l'expansion du commerce ainsi qu'au développement des outils de production économique. Par exemple, l'année dernière, la Roumanie a connu un investissement étranger direct (IED) en augmentation de 199%. Le montant d'IED est passé de 234 millions d'euros en 2005 à 699 millions d'euros en 2006. Toutefois, le Groupe des Verts constate que cette mondialisation accrue n'entraîne pas automatiquement plus d'égalité.

La mondialisation et le développement peuvent contribuer à l'amélioration de la situation générale de l'Homme ; cependant, notre parti reconnaît que, sans réglementation adéquate, les possibilités de développement social resteront limitées à une élite de quelques individus, entreprises ou nations. Si elle n'est pas réglementée et dirigée vers le bien commun, la mondialisation ne peut servir efficacement la communauté mondiale. Indispensable pour faire face à la complexité de la mondialisation, la bonne gouvernance doit agir avec solidarité et responsabilité. Le Groupe des Verts estime que dans la participation des gens à la mondialisation, nous devons promouvoir les valeurs morales, les principes démocratiques et la culture politique, avec des institutions qui protègent à la fois les droits civils individuels et les libertés et le bien commun. En outre, face à l'afflux d'informations provenant de toute part, les gouvernements doivent agir en harmonie pour en permettre l'accessibilité à tous. L'accès à l'éducation numérique va sans doute entraîner une plus grande conscience politique des citoyens et permettre une plus grande transparence, et donc un faible niveau de corruption.

Notre groupe parlementaire estime que la communauté économique internationale a les moyens et l'obligation de soutenir les valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme, de normes du travail, et de préservation de l'environnement. Comme l'a déclaré le coprésident de notre groupe politique, M. Daniel Cohn-Bendit, notre parti porte un attachement "sincère au multilatéralisme, en tant qu'instrument efficace visant à identifier les réponses adéquates aux défis posés par la mondialisation."

Le Groupe des Verts a soutenu la majorité des conventions et traités multilatéraux identifiés comme fondamentaux par les Nations Unies dans le cadre du Sommet du Millénaire en 2001. Nous avons toujours promu des moyens novateurs et efficaces d'instaurer une coopération au sein et entre les organisations régionales. Nous cherchons donc à contribuer à la réorientation de la mondialisation afin qu'elle profite au mieux à la communauté mondiale.

3. REDIGER UNE RESOLUTION

COMMENT REDIGER VOTRE PROPOSITION DE RESOLUTION ?

Format de la résolution : soyez particulièrement attentifs au format et à la mise en page : soulignez les formules des clauses d'introduction et des clauses d'action, veillez à la ponctuation, au lettrage des clauses d'introduction, à la numérotation des clauses d'action, etc. Les résolutions doivent être concises et précises et refléter le point de vue du pays représenté.

LA RESOLUTION COMPREND 3 PARTIES :

- Introduction avec au début : « Le Parlement européen » et des rappels à des textes législatifs existants introduits par « vu les articles »
- Les clauses dites d'introduction numérotées avec des lettres majuscules et commençant par des verbes au participe présent : « constatant, remarquant... »
- Les clauses dites d'action numérotées avec des chiffres et commençant par des verbes au présent : « réclame, établit, confirme ... ». La Conclusion est la dernière clause d'action est en général un appel à la mobilisation des députés et une demande de transmission du projet de loi aux instances parlementaires nationales et aux autres institutions européennes comme la Commission.
- Comment trouver une résolution existante : dans un moteur de recherches chercher : « résolution européenne sur ... mots-clés de votre sujet » et suivre le lien ex de lien : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/B-8-2015-0834_FR.html

UN EXEMPLE DE RESOLUTION

Page 1 de 2

Session : 9^{ème} Euro Parlement 2^{ème} Euro Parlement Stanislas

Commission : Développement Durable, Droits de l'Homme et Education

Rapporteur : Didier van der Walt (Belgique, PPE)

SITUATIONS DES MINORITES ROMS

Le Parlement européen,

- vu les articles 8, 9, 10, 18, 19, 20, 21 et 151, 153 et 157 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui engagent les États membres à garantir l'égalité des chances pour tous les citoyens et à améliorer leurs conditions de vie et de travail
- vu les articles 2 et 3 du traité sur l'Union européenne, qui permettent à l'Union de prendre les mesures appropriées pour lutter contre les discriminations à l'encontre de tous les citoyens et de promouvoir le respect des droits de l'homme,
- vu les rapports sur les Roms, le racisme et la xénophobie dans les États membres de l'Union européenne en 2009, publiés par l'Agence des droits fondamentaux,
- vu la proclamation en 2005 de la Décennie pour l'intégration des Roms et la création d'un Fonds pour l'éducation destiné aux Roms dans un certain nombre d'États membres de l'Union,

A. Considérant que 10 à 12 millions de Roms européens continuent d'être victimes d'une discrimination grave et systématique et se trouvent, dans de nombreux cas, dans une situation d'extrême pauvreté et d'exclusion sociale; considérant qu'une majorité d'entre eux sont devenus des citoyens de l'Union européenne après les élargissements de 2004 et de 2007, si bien qu'eux-mêmes et les membres de leur famille ont le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres,

B. Considérant que de nombreux Roms et communautés roms qui ont décidé de s'installer dans un État membre autre que celui dont ils sont ressortissants se trouvent en situation de particulière vulnérabilité,

C. Constatant que l'Union européenne dispose de divers outils de lutte contre l'exclusion des Roms, à l'instar de la nouvelle possibilité, prévue dans le cadre des Fonds structurels, de consacrer jusqu'à 2 % de la contribution totale du Fonds européen de développement régional (FEDER) aux dépenses de logement en faveur des communautés marginalisées et qui entrera en vigueur dans le courant de l'année 2010,

D. Regrettant qu'au cours de l'année écoulée, dans certains États membres de l'Union, les Roms ont été en butte à une hostilité croissante dans les médias et dans les discours politiques et que les actes de violence à leur encontre fondés sur la race se sont multipliés,

E. Estimant que les progrès pour lutter contre la discrimination visant à garantir aux Roms leur droit à l'éducation, à l'emploi, à la santé et au logement ont été inégaux et lents, aussi bien dans les États membres que dans les pays candidats,

1. Condamne la récente montée du racisme à l'égard des Roms dans plusieurs États membres de l'Union européenne, sous la forme de propos haineux et d'agressions réitérés à l'encontre des Roms ;

2. Fait part de son inquiétude au vu des discriminations dont les Roms font l'objet en matière d'éducation (en particulier la ségrégation), de logement (notamment les expulsions forcées et les mauvaises conditions de vie, souvent dans des ghettos), d'emploi (leur taux d'emploi est particulièrement bas) et d'égalité d'accès aux systèmes de santé et à d'autres services publics, et du niveau incroyablement bas de leur participation politique ;

3. Est conscient que les problèmes de la pleine citoyenneté et de la participation socioéconomique des Roms sont dus à une histoire de discrimination et de stigmatisation sociale ;

4. Propose qu'une approche intégrée de l'intégration des Roms doit être accompagnée de mesures volontaristes visant à surmonter la discrimination passée et actuelle ;

5. Invite la Commission à prendre dûment cet aspect en compte dans son approche de l'intégration des Roms ;

6. Considère que l'Union européenne et les États membres ont une responsabilité partagée lorsqu'il s'agit de promouvoir l'intégration des Roms et de leur garantir l'exercice de leurs droits fondamentaux en tant que citoyens européens, et qu'ils doivent d'urgence redoubler d'efforts pour parvenir à des résultats visibles dans ce domaine ;

7. Encourage les institutions de l'Union européenne à associer les communautés roms, depuis la base jusqu'aux ONG internationales, au processus d'élaboration d'une politique globale pour les Roms au niveau de l'Union, y compris sous tous les aspects de la planification, de la mise en œuvre et de la supervision ;

8. Souligne que des mesures anti-discrimination ne sont pas suffisantes pour faciliter à elles seules l'insertion sociale des Roms, mais que des efforts concertés de l'Union s'appuyant sur une base juridique solide sont nécessaires pour coordonner les mesures appliquées par les acteurs institutionnels et ceux de la société civile et pour obliger les parties concernées à s'acquitter des engagements qu'elles ont elles-mêmes pris; accepte également, par là même, la nécessité d'un engagement législatif clair et de crédits budgétaires substantiels;

9. Charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres et des pays candidats, ainsi qu'au Conseil de l'Europe et à l'OSCE. (clause finale : formule à utiliser

PREPARER VOTRE DISCOURS

Après avoir lu un résumé de leur résolution, les rapporteurs sont invités à la présenter dans un discours. Le format recommandé est le suivant :

- A. **Capter l'attention.** C'est votre introduction. Plusieurs techniques peuvent être utilisées : anecdotes, citations, proverbes, etc. Si vous ne captez pas l'attention du public dès les premiers mots, le reste de votre discours ne sera d'aucune utilité.
- B. **Souligner le besoin.** Vous devez convaincre votre auditoire de la nécessité d'agir sur la question donnée et du bien-fondé de la démarche que vous proposez. Divisez le besoin en trois ou quatre points et justifiez chacun par des faits, statistiques, documents ou déclarations officielles pour en souligner l'importance.
- C. **Apporter les preuves.** Les faits présentés doivent vous permettre de convaincre l'auditoire du besoin d'agir.
- D. **Présenter les solutions.** Présentez-les point par point. Si votre auditoire ne les comprend pas bien, il est peu probable qu'il soutienne votre plan.
- E. **Expliquer la faisabilité / le plan d'action.** Prouvez que le plan d'action peut et va marcher. Reprenez chaque point présenté dans les besoins et montrez comment votre plan permettra de répondre à ce besoin.

RAPPELS :

- **Courtoisie :** N'oubliez pas que tous les députés doivent faire preuve de courtoisie et de respect à tout moment.
- **Registre de langue :** Le registre de langue des débats est soutenu. Toute familiarité sera sanctionnée.

4. PENSE BÊTE

Avant de partir pour l'Euro Parlement, n'oubliez pas de vérifier que vous avez tout :

- Des exemplaires papier de vos projets de résolution pour pouvoir les présenter. Apportez-les aussi sous forme électronique pour pouvoir la modifier, en cas de besoin. Donc n'oubliez pas votre clé USB.
- Le discours de présentation de vos résolutions, de préférence moins de trois minutes.
- Des exemplaires de vos Textes de Politique Générale afin d'expliquer la position de votre pays et de votre parti sur les autres questions qui figurent à l'ordre du jour de votre commission.

5. REGLEMENT & CODE VESTIMENTAIRE

- 1) Il est strictement interdit de **fumer**, de **boire de l'alcool** dans l'enceinte du lycée. Tout contrevenant sera immédiatement exclu du Parlement et confié à son professeur.
- 2) L'utilisation des **téléphones portables** pendant la durée de la session est strictement interdite. Toute personne surprise en train d'utiliser un téléphone portable, pour quel qu'usage que ce soit, se verra confisquer l'appareil.
- 3) Tous les participants doivent se comporter avec **dignité** et **respect** et se déplacer dans **l'ordre** et le **calme** au cours de la conférence, y compris lors des pauses et des repas.
- 4) Il est interdit de **manger**, de **boire** (sauf de l'eau) ou de **mâcher du chewing gum** dans les salles de réunion des commissions.
- 5) Les participants à la conférence doivent porter leur **badge** officiel à tout moment.
- 6) **Tenue vestimentaire : Tous les élèves qui participent à la session de l'Euro Parlement doivent OBLIGATOIREMENT porter une tenue adaptée et correcte tout au long de la session.** Leurs enseignants sont invités à faire de même. Tout élève qui se présenterait dans une tenue inacceptable ne sera pas autorisé à participer et devra se changer aussitôt ou ne pourra pas participer à la journée.

GARCONS

ACCEPTABLE

- Chemise (manches longues ou courtes) boutonnée jusqu'au cou et rentrée dans le pantalon
- Cravate (nouée)
- Pantalon foncé (éviter les jeans clairs)
- Chaussures de ville
- Veste ou gilet

INACCEPTABLE

- Jeans délavés
- Chaussures de sport, basket, tennis de couleur
- Casquettes
- Chemise flottante ou ouverte
- Shorts en tous genres
- T-shirts

FILLES

ACCEPTABLE

- Tailleur ou jupe ou pantalon avec veste
- Robe (pas de tenue de soirée)
- Jupe et chemisier
- Pantalon et chemisier ou pull léger
- Chaussures de ville ou baskets sobres

INACCEPTABLE

- Jeans clairs
- Chaussures de sport, basket, tennis, etc.
- Casquettes, bandanas
- Tenues de soirée ou de plage
- Shorts en jean ou de sport
- Hauts révélant le ventre
- T-shirts

6. PROCEDURE PARLEMENTAIRE et DEFINITIONS

PROTOCOLE

Tous les discours doivent commencer par « M. le Président / Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés... »

Toute référence à un autre membre du Parlement doit se faire à la 3ème personne. Les questions doivent commencer par « Le rapporteur n'est-il pas d'avis que... » Ou « Le rapporteur peut-il expliquer pourquoi... » Et jamais : « N'êtes-vous pas d'avis que... ».

Phrases utilisées par les députés dans le cours du débat :

- M. le Président / Mme la Présidente...
- Je sollicite la parole.
- Je suis prêt à répondre aux questions.
- Je souhaite poser une question / présenter une motion / demander le renvoi en commission ...
- Je souhaite m'exprimer en faveur de cette résolution / contre cette résolution parce que ...
- Le président / le rapporteur n'est-il pas d'avis que ...
- Mon confrère ne pense-t-il pas que ...
- Le rapporteur a dit dans son discours que ... N'est-il pas d'avis que ...
- Je propose d'amender cette résolution en ajoutant / supprimant / modifiant les mots suivants ...
- J'invite les membres de cette assemblée à voter contre/pour cette résolution.

Expressions utilisées par le président :

- Silence dans la salle / Silence s'il vous plaît.
- Nous allons procéder à l'appel.
- Le quorum étant atteint, la session est ouverte.
- La première résolution à l'ordre du jour est « La situation des Droits de l'Homme en Albanie. »
- Le président demande à M. X (le rapporteur) de lire la résolution à la commission/au Parlement.
- Lecture a été faite de la résolution.
- La durée du débat est fixée à 10 minutes.
- M. Untel, vous avez la parole.
- M. Untel, posez votre question
- Pouvez-vous reformuler votre remarque sous forme de question ?
- L'orateur ne semble pas avoir entendu / compris votre question. Pourriez-vous répéter / reformuler votre question ?
- Ya-t-il d'autres questions ?
- Le député est prié de conclure.
- Le débat sur la résolution ou l'amendement est terminé.
- Le président propose une prolongation du débat de 5 minutes.
- Le débat est maintenant clos. Nous allons passer au vote.
- Ces points ne sont pas autorisés.
- Votre question est-elle en rapport avec la conduite du scrutin ?
- La proposition va maintenant être soumise au vote.
- Que tous ceux qui votent pour la résolution / de l'amendement / la motion lèvent leurs pancartes.
- Que tous ceux qui votent contre la résolution / l'amendement / la motion lèvent leurs pancartes

- Y a-t-il des abstentions ?
- Que tous ceux qui s'abstiennent lèvent leurs pancartes.
- La motion / résolution / amendement a été adoptée par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions
- La motion / résolution / modification a été rejetée par "x" voix pour « y" voix contre et "z" abstentions.

Vocabulaire : les textes législatifs européens

- **La directive européenne** : adoptée par le Parlement européen ou le Conseil de l'UE, elle fixe des objectifs à atteindre par les Etats membres, après un délai, qui permet à ces Etats de s'adapter à la mesure européenne adoptée.
- **Le règlement** : adopté par le Parlement européen, il est immédiatement applicable par les Etats de l'UE dès sa publication dans le Journal Officiel de l'UE. Il est applicable de manière uniforme dans tous les Etats membres et a une portée générale.

Définitions de termes essentiels

1. **L'ASSEMBLEE** : tous les membres de la commission / du Parlement à l'exception du président et des secrétaires.
2. **LE QUORUM** : nombre de députés nécessaire pour que l'assemblée puisse siéger valablement : un tiers des membres inscrits.
3. **LE RAPPORTEUR** : la personne qui présente la résolution.
4. **AVOIR LA PAROLE** : avoir reçu du président le droit de parler au cours d'un débat.
5. **CEDER LA PAROLE** : Renoncer à son droit de s'exprimer lors d'un débat et le remettre au président ou à un autre député.
6. **LA MOTION** : La proposition qui est soumise au vote. Pour la présenter et la soumettre au vote ou au débat, il faut l'annoncer mot à mot.
7. **AMENDER UN REGLEMENT ou une DIRECTIVE** : La modifier en ajoutant, supprimant ou modifiant un ou plusieurs mots ou phrases.
8. **AJOURNER** : Proposition de remettre à plus tard le débat sur une résolution : nécessite une majorité simple.
9. **MOTION D'IRRECEVABILITE** : Vise à empêcher le débat d'une résolution. Doit être proposée dès lecture de la résolution par le rapporteur. Nécessite une majorité des deux tiers.
10. **RAPPEL AU REGLEMENT** : **Toute question posée au président pour attirer son attention sur le non-respect du règlement.** Le temps de parole est limité à une minute. Sur le rappel au règlement, le président décide immédiatement conformément aux dispositions du règlement et fait part de sa décision aussitôt après le rappel au règlement. Cette décision ne donne pas lieu à un vote. Exceptionnellement, le président peut déclarer que sa décision sera communiquée ultérieurement.
11. **QUESTION EN COURS** : Une motion qui a été soumise au président mais qui n'a pas encore été soumise au vote ou tranchée par le président. Elle doit être réglée avant de passer à autre chose.
12. **INTERVENTION POUR UN FAIT PERSONNEL** : Les députés demandant à intervenir pour un fait personnel le font à la fin du débat. Ils ne peuvent pas s'exprimer sur le thème central du débat mais peuvent corriger des faits ou des paroles qui leur sont prêtés. Elles ne peuvent pas durer plus de trois minutes.
13. **CLOTURE DU DEBAT** : proposée par le président pour mettre fin au débat en l'absence d'orateurs souhaitant s'exprimer sur la résolution.
14. **APPEL** : Il ne peut être fait appel des décisions du président.

7. LES GROUPES POLITIQUES EUROPEENS.



Les députés siègent en **groupes politiques** ; ils se regroupent non par nationalité mais en fonction de leurs affinités politiques. Il y a actuellement **7 groupes politiques** au Parlement européen depuis juin 2019 : voir page générale du Parlement européen : <https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/organisation-and-rules/organisation/political-groups>

- Ils assurent leur organisation interne en se dotant d'un président (ou de deux co-présidents pour certains groupes), d'un bureau et d'un secrétariat.
- Dans l'hémicycle, les places attribuées aux députés sont déterminées en fonction de leur appartenance politique, de gauche à droite, après accord des présidents de groupe.
- Pour composer un **groupe politique**, le nombre de députés nécessaire est de 25, élus dans au moins un quart des Etats membres de l'Union Européenne. Il est interdit d'adhérer à plusieurs **groupes politiques**.
- Certains députés n'appartiennent à aucun **groupe politique** et dans ce cas, ils font partie des non-inscrits.
- Avant chaque vote en séance plénière, les **groupes politiques** examinent les rapports issus des commissions parlementaires, et déposent des amendements.
- La position prise par le **groupe politique** est résolue par concertation à l'intérieur du groupe, aucun membre ne peut recevoir un mandat de vote obligatoire
- Les députés européens sont élus au suffrage universel direct tous les cinq ans. Actuellement, le Parlement européen est composé de 751 eurodéputés depuis 2014, répartis en groupes politiques. Par ailleurs, chaque Etat membre dispose d'un nombre défini de sièges. Le nombre de députés représentant chaque Etat membre varie en fonction du nombre d'habitants. Plus la population du pays est importante, plus ses députés européens sont nombreux.
Avec le départ prévu du Royaume-Uni, 73 eurodéputés britanniques doivent quitter le parlement européen. 27 sièges seront redistribués à d'autres pays et 46 resteront en réserve en cas d'élargissement de l'UE. Le Parlement européen après le Brexit comptera alors 705 députés.
Pour le début de la législature 2019, le nombre de députés est maintenu à 75, le Royaume-Uni ayant participé aux dernières élections de juin 2019. Source www.touteleurope.eu

- **Sites des groupes politiques européens à consulter :**



Parti populaire européen (PPE) : <https://www.eppgroup.eu/fr/>



Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes (S&D) :
<https://www.socialistsanddemocrats.eu/fr>



Groupe Renew Europe (RE) : <https://reneweuropengroup.eu/fr/>



LES VERTS/ALE
au Parlement européen

Groupe des Verts/Alliance libre européenne (ALE) : <https://www.greens-efa.eu/fr/>



Groupe Identité et Démocratie (ID) : <https://www.fr-id-party.eu/>



Groupe des Conservateurs et Réformistes européens (ECR) : <https://ecrgroup.eu/>



Groupe confédéral de la Gauche Unitaire Européenne / Gauche verte nordique (GUE) :

<https://www.guengl.eu/>

NI Non-Inscrits : rassemblement des forces d'extrême-droite des différents pays de l'UE, pas site précis.

Répartition actuelle des députés au Parlement européen (9^{ème} législature 2019-2024)

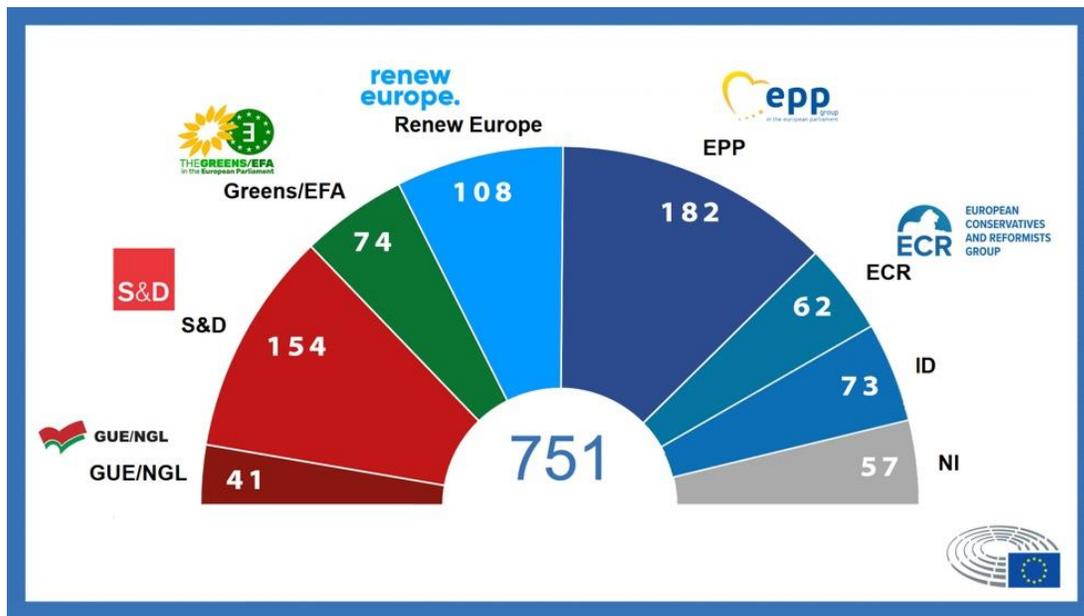


Tableau des orientations politiques de partis européens de gauche à droite

GUE	S & D	ALE	RE	PPE	ECR	ID	NI
Gauche Unitaire Européenne	Socialistes et Démocrates	Groupe des Verts / Alliance Libre Européenne	Renew Europe	Parti Populaire Européen	Conservateurs et Réformateurs Européens	Identité et Démocratie	Non-Inscrits

Groupes politiques au Parlement européen	Nombre de sièges	% de sièges
PPE - Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens)	182 ●	24,23 %
S&D - Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen	154 ●	20,51 %
Renew Europe - Renew Europe group	108 ●	14,38 %
Verts/ALE - Groupe des Verts/Alliance libre européenne	74 ●	9,85 %
ID - Identité et Démocratie	73 ●	9,72 %
ECR - Groupe des Conservateurs et Réformistes européens	62 ●	8,26 %
GUE/NGL - Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique	41 ●	5,46 %
NI - Non-inscrits	57 ●	7,59 %

LES PERSONNALITES DIRIGEANTES DE L'UNION EUROPEENNE



Président du Parlement européen
David Sassoli (Italie) S&D
Mandat : 3 juillet 2019 - janvier 2022 (2 ans ½)
Elu par tous les députés européens



Vice -Présidente du Parlement européen
Mairead Mc Guinness (Rep. Irlande) PPE
Mandat : 3 juillet 2019 - janvier 2022 (2 ans ½)
Elu par tous les députés européens



Président du Conseil européen

Charles Michel (Belgique) ADLE

Mandat : 1er décembre 2019- 31 mai 2022 (2 ans ½)

Nommé par : les dirigeants nationaux (chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE)



Président de la Commission européenne

Ursula von der Leyen (Allemagne) PPE

Mandat : novembre 2019 – novembre 2024(5 ans)

Choisi par : les dirigeants nationaux (chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE) et élu par le Parlement européen



Haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité

« Pour une Europe plus forte sur la scène internationale »

Josep Borrell Fontelles (Espagne) S&D

Mandat: novembre 2019- novembre 2024 (5 ans)



Présidente de la Banque centrale européenne

Christine Lagarde

Mandat: - novembre 2019- novembre 2027 (8 ans)

Nommée par le Conseil Européen et acceptée par la Banque centrale européenne et le Parlement européen

ANNEXE 1 -FORMULES- DEBUT DE PHRASES pour les résolutions

CLAUSES D'INTRODUCTION

Acceptant à regret	Considérant avec satisfaction	Notant avec satisfaction
Accueillant	Convaincu de	Observant
Affirmant	Croyant	Prenant en considération
Alarmé par	Déclarant	Prenant note
Alertés	Découvrant avec appréciation	Préoccupés par
Apprécient	Découvrant avec regret	Profondément concerné
Approuvant	Déplorant	Profondément dérangé
Après avoir adopté	Désireux de	Rappelant
Après avoir considéré	Déterminé à	Réaffirmant
Après avoir entendu	Encouragé par	Réalisant
Après avoir étudié	Encouragé par	Recherchant
Après avoir examiné	Endossant	Reconnaissant
Après avoir reçu	Étant donné	Regrettant
Après avoir remarqué	Exprimant son appréciation	Regrettant profondément
Après s'être penché sur	Exprimant sa reconnaissance	Réitérant
Certain de	Exprimant sa satisfaction	Remarquante
Cherchant	Faisant référence à	Se désolant
Confiant que	Félicitant	Se référant
Conscient de	Gardant en tête	Se rendant compte
Considérant	Guidé par	Se reportant
Considérant avec appréciation	Inquiet de	Soucieux de
Considérant avec approbation	Insistant sur	Souhaitant
Considérant avec inquiétude	Notant	Tenant compte de
Considérant avec regret	Notant avec regret	Touché profondément

CLAUSES D'ACTION

A bon espoir que	Croit sincèrement	Ordonne
Accentue	Décide	Prend note
Accepte	Déclare	Proclame
Adopte	Demande	Propose
Affirme	Déplore	Rappelle
Affirme solennellement	Désigne	Réaffirme
Appelle	Encourage	Recherche
Applaudit	Endosse	Recommande
Apprécie	Espère	Recommande avec insistance
Approuve	Exige	Reconnaît
Autorise	Exprime son appréciation	Regrette
Charge	Exprime son regret	Remercie
Condamne	Fait appel	Sollicite
Confie	Fait part de	Souligne
Confirme	Félicite	Soutient
Considère	Insiste	Suggère
Constata	Invite	Transmet
Constata avec intérêt	Loue	
Constata et approuve	Note	

ANNEXE 2- EVALUATION DES RESOLUTIONS



Rapporteur : _____

Titre : _____

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE REFUSEE

Si cette résolution est refusée, les raisons de ce refus sont indiquées ci-dessous. Toute résolution refusée doit être révisée et représentée dès que possible.

- Les pages doivent être correctement numérotées : “Page 1 de 2”
- La session du Parlement doit être indiquée en haut à gauche. Ex : Euro Parlement 9^{ème} session
- La commission à laquelle est soumise la résolution doit être indiquée en haut à gauche. Ex : Commission Affaires Etrangères et Défense.
- Le nom du rapporteur doit être indiqué en haut à gauche. Ex : Rapporteur : Rafik Hariri
- Le titre de la résolution doit être écrit en lettres majuscules. Ex : IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA NAVIGATION AERIENNE
- La résolution doit commencer par le nom de l’organisme. Ex : Le Parlement européen
- Les acronymes et abréviations doivent être écrits en entier la première fois qu’ils apparaissent dans la résolution.
- Seules les clauses commençant par une formule figurant dans la liste de formules de début de phrase sont acceptées.
- Les rappels de législation sont introduits par un tiret. Ex : - vu l’article 2 du traité sur...
- Les clauses d’introduction commencent par une lettre de l’alphabet. Ex : A. inquiet de l’évolution de la situation
- Les clauses d’action sont numérotées. Ex : 1. exige le retrait des troupes
- Les sous clauses sont introduites par des lettres. Ex : a), b), c), etc., les sous-sous clauses par des chiffres ; i), ii), iii), etc.
- Les clauses d’introduction sont séparées par des virgules.
- Les clauses d’action sont séparées par des points-virgules.
- La résolution se termine par point final.
- La résolution ne doit pas dépasser deux pages.
- La résolution ne doit pas dépasser deux pages

FICHE de TRAVAIL - IDENTITE du PAYS REPRESENTE

Nom du pays :

Date d'entrée dans l'UE :

Capitale :

Superficie :

Population :

Monnaie :

Gouvernement :

Langue officielle :

Religion :

Aspects géographiques :

.....

.....

.....

.....

Faits historiques majeurs :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Faits culturels :

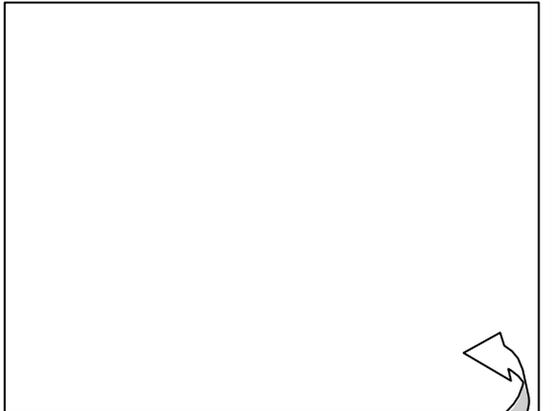
.....

.....

.....

.....

.....



Drapeau



FICHE de TRAVAIL : Positions et avis du groupe politique européen représenté

Groupe politique	
Nombre de députés au P. E	
Chef de groupe	
Logo du Parti	
Position générale Par rapport à l'UE	
Politique économique, Finances & Commerce international	
Politique étrangère & Défense	
Environnement, Développement durable & Santé	
Politique sociale Droits de l'Homme Justice Education & Culture	

Sites utilisés :

Préparation des textes de politique générale et des résolutions

1. Constituez un groupe de 2 ou 3 députés de la même commission,
2. Répartissez-vous le travail pour préparer vos textes de politique générale
3. Mettez en forme les textes de politique générale
4. A partir des textes de politique générale, rédigez vos résolutions
5. Faites des recherches, préparez un résumé du sujet et de votre résolution
6. Préparez vos arguments pour défendre votre résolution
7. Choisissez un rapporteur et un co-rapporteur pour présenter et défendre vos projets
8. Utilisez les fiches méthode pour rédiger les TPG et résolutions en format word
9. Enregistrez tous vos travaux sur clé USB

Préparation du débat:

1. Lisez attentivement les résolutions proposées par les groupes,
2. Préparez des questions et des arguments en faveur et contre les résolutions présentées,
3. Avec votre groupe, préparez quelle sera votre position à propos des résolutions.

S'entraîner au débat : à faire en petits groupes

1. Ecoutez attentivement la présentation faite par chaque rapporteur,
2. Posez vos questions et débattiez en respectant la parole de chacun,
3. Votez pour ou contre la résolution.

Notes pour discours de présentation et arguments de débats

Commission Question : X	Fiche modèle pour mise en forme du texte de politique générale
Résumé de la question et importance pour l'UE	
Position du groupe politique européen sur ce sujet	
Le point de vue défendu et les éventuelles propositions du groupe politique	

<p>Commission Résolution</p>	<p>Fiche méthode pour mettre en forme la résolution</p>
<p>Textes et propositions existants</p>	
<p>Clauses d'introduction (Lettre majuscule + verbe au participe présent pour chaque clause)</p>	
<p>Clauses d'actions proposées (Chiffres + verbe au présent pour chaque clause proposée)</p>	

THEMES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

10 ème SESSION- 2 et 3 avril 2020

1. Commission Affaires étrangères, Économie & Finances

Brexit : quelles relations politiques et économiques post-Brexit avec le RU ? Quelles conséquences pour l'Irlande ?

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities/brexit>

Mondialisation : politique commerciale européenne et droits de l'Homme : comment l'UE peut-elle empêcher certaines pratiques commerciales portant atteinte aux Droits de l'Homme ?

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/economy/20190612ST054309/mondialisation-politique-commerciale-europeenne-et-droits-de-l-homme>

2. Commission Développement Durable, Droits de l'Homme & Éducation

Comment établir une législation européenne concrète et commune de protection de la planète ?

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities/climat>

Quelles actions européennes contre les violences faites aux femmes ?

<https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/femm/subject-files.html?id=20160407CDT00623>

3. Commissione Affari esteri, Economia & Finanza

I negoziati Brexit: decisioni sul futuro delle relazioni UE-Regno Unito conseguenze per l'Irlanda e con quali conseguenze per l'Irlanda

<https://www.europarl.europa.eu/news/it/headlines/priorities/costituzione-istituzioni/20160707ST036103>

<https://www.europarl.europa.eu/news/it/headlines/priorities/costituzione-istituzioni/20170925ST084610>

Globalizzazione: ecco come la politica commerciale dell'UE aiuta a promuovere i diritti umani

<https://www.europarl.europa.eu/news/it/headlines/economy/20190612ST054309/mondialisation-politique-commerciale-europeenne-et-droits-de-l-homme>

4. Commissione Sviluppo sostenibile, Diritti umani & Educazione

Cambiamento climatico : Agire urgentemente per fermarne le conseguenze

<https://www.europarl.europa.eu/news/it/headlines/priorities/cambiamento-climatico>

Violenza contro le donne: per una strategia comune

<https://www.europarl.europa.eu/committees/it/femm/subject-files.html?id=20160407CDT00623>

5. Foreign Affairs & Defence Committee

Brexit negotiations: deciding new EU-UK relations and mitigating effects of Brexit on Ireland

<https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/priorities/brexit/20160707ST036103/brexit-negotiations-deciding-new-eu-uk-relations>

<https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/priorities/brexit/20170925ST084610/brexit-the-impact-on-irelandgy>

Migration challenge: how can the EU deal with the arrival of asylum seekers and migrants to Europe? Find out about the European Parliament's work on migration, asylum and borders.

<https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/priorities/refugees>

6. Economy & Finance Committee

Globalization: how can the EU's trade policy help to promote human rights?

<https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/economy/20190612STO54309/mondialisation-politique-commerciale-europeenne-et-droits-de-l-homme>

Transparent taxation: the fight for a fair and transparent tax system system

<https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/priorities/taxes>

7. Environmental Conservation & Sustainable Development Committee

Climate change: Taking urgent action to tackle climate change and its consequences

<https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/priorities/climate-change>

Digital single market: Boosting growth and competitiveness: How can Europe create a digital single market, boosting growth and competitiveness while maintaining net neutrality and add privacy, children's protection?

<https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/priorities/digital>

8. Human Rights & Education Committee

Violence against women : for a common strategy tackling violence against women

<https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/femm/subject-files.html?id=20160407CDT00623>

Gender pay gap : EU action for tackling the gender pay gap

<https://www.europarl.europa.eu/committees/en/femm/subject-files.html?id=20190430CDT02761>

<https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/society/20190712STO56961/le-combat-du-parlement-pour-l-egalite-des-genres-dans-l-ue>

Sitographie indicative

Les thèmes d'actualité débattus au parlement européen (informations, revue de presse, infographies...)

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities>

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/>

Les nouveaux groupes politiques européens - ressources :

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities/groupe-politiques-priorites>

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities/groupe-politiques-priorites/20190612STO54311/le-parlement-debute-la-nouvelle-legislature-avec-sept-groupe-politiques>

LISTE DES PRESIDENTS DE COMMISSION ET CHEFS DE PARTI DE LA 10EME SESSION 2020

FONCTION	NOM	PRENOM	CLASSE	Nom député- pays-parti
Coord° Français	FEDELE	Fabio	TS SVEIL	David Mc ALLISTER, ALL, PPE
Président Comm°1	FEDELE	Fabio	TS SVEIL	David Mc ALLISTER, ALL, PPE
Président Comm°1	DUFOUR	Albert	P4	Witold JAN WASZCZYKOWSKI, Pol, ECR
Président Comm°1	URBANI	Grégory	P6	Petras AUSTREVICIUS, Lituanie, RE
Président Comm°2	GAUDE	Ellynn	P5	Gwendoline DELBOS-CORFIELD, Fr, ALE
Président Comm°2	BENOIST	Claire	P2	Sabine VERHEYEN, All, PPE
Président Comm°2	ERNENWEIN	Constance	TES1	Dace MELBARDE, Lettonie, ECR
Président Comm°2	SANTINI	Victoria	TES3L	Andrea BOCSKOR, Hongrie, PPE
Président Comm°3	CASTEIL	Yann	TES2	Nikos ANDROULAKIS, Grécia, S&D
Président Comm°3	GUALA	Benedetta	TES2	Maria ARENA, Belgio, S&D
Président Comm°3	PORTELLA	Hugo	TES2	Ludek NIEDERMAYER, Czecka, PPE
Président comm°3	FREITAS	Delali	P1	Kinga GAL, Ungharia, PPE
Coord°Italienne	LE DUC	Juliette	TES1	Mairead Mc GUINNESS, Irland
Président Comm°4	LOMBARDO	Cesare	TES3L	Norbert LINS, Germania, PPE
Président Comm°4	GUALA	Federica	TES2	Anja HAZEKAMP, Paesi Bassi, GUE
Président Comm°4	GOIRAN	Lorelia	P1	Patrizia TOIA, Italy, S&D
Président Comm°4	LARGILLIER	Emma	P1	Adina-Ioana VALEAN, Romania, PPE
Président Comm°5	CARLIN	Clément	P4	Lukas MANDL, Austria, PPE
Président Comm°5	ROUX	Cassis-Li	P4	Nathalie LOISEAU, France, RE
Président Comm°5	CHELI	Marine	TES1	Marie-Pierre VEDRENNE, France, RE
Président Comm°6	BONNICI	Romane	TES2	Irene TINAGLIO, Italy, S&D
Président Comm°6	AVENA	Margot	P5	Stéphanie YON-COURTIN, France, RE
Président Comm°6	TEROL-LEVY	Émilie	P6	Katrin LANGENSIEPEN, Germany, ALE
Président Comm°7	CHARVOZ	Manon	P4	Isabel BENJUMEA, Spain, PPE
Président Comm°7	CARRE	Charlotte	P4	Lina GALVEZ MUNOZ, Spain S&D
Président Comm°7	CARCASSONNE	Mathilde	P1	Maria GRAPINI, Romania, S&D
Président Comm°7	ARQUERO	Aurélié	TES3L	Petra DE SUTTER, Belgium, S&D
Président Comm°8	LECLUYSE	Ninon	P5	Andrea BOCSKOR, Hongrie, PPE
Président Comm°8	MATIWEJKO	Marie	TES3L	Karoline EDTSTADLER, Austria, PPE
Président Comm°8	DEMARIA	Emma	TES2	Evelyn REGNER, Austria S&D
Coord° Anglais	DEMARIA	Emma	TES2	Evelyn REGNER, Austria S&D
Chef parti GUE	OUDOT	Robin	TES1	Martin SCHIRDEWAN, Germany, C°6
Chef parti GUE	HOROBEC	Louis	P5	Joao FERREIRA, Portugal, C°7
Chef parti S&D	JOURNAL	Constance	TES1	Isabel GARCIA MUNOZ, Spain, C°6
Chef parti S&D	TEGLOVN	Nikea	P6	Kati PIRI, Netherlands, C°5
Chef parti S&D	CHEVRE	Laetitia	TES1	Iratxe GARCIA PEREZ, Spain, C°5
Chef parti ALE	DIZON	Marianne	P5	Alice KUHNKE, Sweden, C°8
Chef parti ALE	DESLOIRES-PARAHY	Léa	TES2	Ska KELLER, Germany, C°6
Chef parti RE	HILL	Rafaël	P1	Dacian CIOLOS, Romania, C°5
Chef parti RE	SAUER	Lea	TES1	Frédérique REIS, Belgium, C°7
Chef parti PPE	SQUILLACI	Nicolas	P6	Arnaud DANJEAN, France, C°5
Chef parti PPE	REBUFFEL	Mahéva	P1	Esther de LANGE, Netherlands, C°7
Chef parti PPE	D'ARCY	Matthew	TES1	Manfred WEBER, Germany, C°3
Chef parti ECR	BILLON	Evan	TES1	Raffaele FITTO, Italy, C°6
Chef parti ECR	TARLA	Emma	P6	Assita KANKO, Belgium, C°8
Chef parti ID	BUJON-GIRONE	Killian	P4	Marco ZANNI, Italy, C°5
Chef parti ID	RAPPA	Elio	P6	Nicolas BAY, France, C°8
Chef parti NI	LOPRESTI	Tristan	TES1	Fabio Massimo CASTALDO, Italy, C°5
Chef parti NI	ALBOUY	Matteo	P1	Ignazio CORRAO, Italy, C°7
PRESIDENT EURO PARLEMENT	SORTINO	Nicolo	TES2	David SASSOLI, Italie, S&D



☺ **Bonne préparation**

**Rendez-vous à la 10^{ème}
session plénière**

Les 2 et 3 Avril 2020

à l'Institut Stanislas- Cannes